



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canadian General Standards Board
Office des normes
générales du Canada

Series 4
Série des 4

WITHDRAWAL

December 2018

Selected standards in the series Textiles

These National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard. CGSB retains the right to develop new editions.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information.

RETRAIT

Décembre 2018

Sélection de normes de la série Textiles

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci. L'ONGC se réserve le droit d'élaborer de nouvelles éditions.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de

Copies of withdrawn standards are available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-eng.html, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-4.31-2014

Terry towels and towelling (ICS 59.080.30)

CAN/CGSB-4.69-2014

Terry washcloths (ICS 97.160)

CAN/CGSB-4.117-2014

Polyester/cotton plain fabric (105 g/m², 150 g/m² and 170 g/m²) (ICS 59.080.30)

CAN/CGSB-4.141-2014

Polyester/cotton twill fabric (170 g/m² and 245 g/m²) (ICS 59.080.30)

CAN/CGSB-4.157-2014

Generic names for man-made fibres (ICS 59.060.20)

cette information.

Des copies des normes retirées peuvent être obtenues auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-4.31-2014

Serviettes et essuie-mains en tissu éponge, sur rouleau (ICS 59.080.30)

CAN/CGSB-4.69-2014

Débarbouillettes en tissu éponge (ICS 97.160)

CAN/CGSB-4.117-2014

Tissu de polyester et coton, armure unie (105 g/m², 150 g/m² et 170 g/m²) (ICS 59.080.30)

CAN/CGSB-4.141-2014

Tissu armure sergée polyester/coton (170 g/m² et 245 g/m²) (ICS 59.080.30)

CAN/CGSB-4.157-2014

Noms génériques des fibres chimiques (ICS 59.060.20)



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Office des normes
générales du Canada

Canadian General
Standards Board

CAN/CGSB-4.69-2014

Remplace CAN/CGSB-4.69-95

Débarbouillettes en tissu éponge

ICS 97.160

Retirée



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Norme nationale du Canada

Canada 

Expérience et excellence

Experience and excellence



La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les producteurs, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques et des procédures pour l'élaboration et le maintien des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. L'ONGC entreprendra le réexamen de la présente norme dans les cinq années suivant la date de publication. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC disponible sur notre site Web — www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb ainsi que des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Langue

Dans la présente Norme, le verbe « doit » indique une exigence obligatoire, le verbe « devrait » exprime une recommandation et le verbe « peut » exprime une option ou une permission. Les notes accompagnant les articles ne renferment aucune exigence ni recommandation. Elles servent à séparer le texte les explications ou les renseignements qui ne font pas proprement partie du corps de la norme. Les annexes sont désignées comme normative (obligatoire) ou informative (non obligatoire) pour en préciser l'application.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division des normes
Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada
K1A 1G6

Le Conseil canadien des normes (CCN) est le coordonnateur du réseau canadien de normalisation, lequel est composé de personnes et d'organismes qui participent à l'élaboration, la promotion et la mise en oeuvre des normes. Grâce aux efforts conjugués des membres du réseau canadien de normalisation, les travaux de normalisation contribuent à améliorer le bien-être collectif et économique du Canada et à protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Le CCN veille au bon déroulement des activités du réseau. Les principaux objectifs du CCN sont d'encourager et de favoriser une normalisation volontaire en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce intérieur et extérieur et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Un aspect important du système canadien d'élaboration de normes est l'application des principes suivants : consensus; égalité d'accès et participation efficace des parties concernées; respect des divers intérêts et détermination des intérêts auxquels il faudrait donner accès au processus afin d'assurer l'équilibre nécessaire entre les intérêts; mécanisme de règlement des différends; ouverture et transparence; liberté d'accès des parties intéressées aux procédures qui orientent le processus d'élaboration de normes; clarté des processus; prise en compte de l'intérêt du Canada comme fondement initial de l'élaboration des normes.

Une Norme nationale du Canada (NNC) est une norme qui a été préparée ou examinée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) accrédité et approuvée par le CCN au regard des exigences d'approbation des NNC. L'approbation ne porte pas sur le contenu technique de la norme, cet aspect demeurant la responsabilité de l'OEN. Une NNC reflète un consensus parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, dans la plus grande mesure possible, une représentation équilibrée des intérêts généraux et de ceux des producteurs, des organismes de réglementation, des utilisateurs (y compris les consommateurs) et d'autres personnes intéressées, selon le domaine visé. Les NNC ont pour but d'apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt du Canada.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin d'utiliser des normes de se servir des NNC. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi l'on recommande aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'OEN qui l'a publiée.

La responsabilité d'approuver les normes comme NNC incombe au :

Conseil canadien des normes
270, rue Albert, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7 CANADA

Comment commander des publications de l'ONGC :

- | | |
|---------------------------|--|
| par téléphone | — 819-956-0425 ou
— 1-800-665-2472 |
| par télécopieur | — 819-956-5740 |
| par la poste | — Centre des ventes de l'ONGC
Gatineau, Canada
K1A 1G6 |
| en personne | — Place du Portage
Phase III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) |
| par courrier électronique | — ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca |
| sur le Web | — www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb |

Débarbouillettes en tissu éponge

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH
FRENCH AND ENGLISH.

Retiré

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada 

Approuvée par le



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Publiée, mai 2014, par
l'Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada K1A 1G6

© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,
représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux,
le ministre responsable de l'Office des normes générales du Canada (2014).

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

Comité des textiles en usage dans les établissements

(Membres votants à la date d'approbation)

Président

Bauerle, J.¹ Expert-conseil

Catégorie intérêt général

Batcheller, J. Université de l'Alberta

Catégorie producteur

Collet, M. Logistik Unicorp
Lawson, L. Davey Textile Solutions, Inc.
Lyons, C. Mohawk Hospital Linen Services
Thompson, H. Cambridge Towel Company Inc.

Catégorie organisme de réglementation

Szabo, J. Industrie Canada

Catégorie utilisateur

Kohli, G. Sears Canada Inc.
MacLeod, J. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Secrétaire (non votant)

Jimenez, J. Office des normes générales du Canada

Nous remercions le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

¹ Intérêt général

Table des matières**Page**

1	Objet	1
2	Références normatives	1
3	Classification	2
4	Exigences générales	2
5	Exigences particulières	2
6	Préparation pour la livraison.....	3
7	Inspection.....	4
8	Notes.....	4

Retirée

Débarbouillettes en tissu éponge

1 Objet

La présente Norme nationale du Canada s'applique aux débarbouillettes en tissu éponge. Elle établit les exigences relatives aux débarbouillettes en coton et en coton/polyester d'usage commercial et d'usage général et institutionnel.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. La présente norme n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser.

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants renferment des dispositions qui, par renvoi dans le présent document, constituent des dispositions de la présente Norme nationale du Canada. Les documents de référence peuvent être obtenus auprès des sources mentionnées ci-après.

NOTE Les adresses indiquées ci-dessous étaient valides à la date de publication de la présente norme.

Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée s'entend de l'édition ou de la révision la plus récente de la référence ou du document en question. Une référence datée s'entend de la révision ou de l'édition précisée de la référence ou du document en question. Toutefois, les parties ayant signé les accords fondés sur la présente Norme nationale du Canada sont invitées à étudier la possibilité d'appliquer les plus récentes éditions des documents normatifs mentionnés ci-après.

2.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

CAN/CGSB-4.2 — *Méthodes pour épreuves textiles* :

N° 5.1 — *Masse des tissus*

N° 9.2 — *Résistance à la rupture des tissus — Méthode d'arrachement — Principe de rupture à temps constant*

N° 14 — *Analyse quantitative des mélanges de fibres*

N° 15 — *Matières non fibreuses sur les textiles*

N° 17 — *Fluidité cupro-ammoniacale de la cellulose textile* (retirée en 2008)

N° 18.3/ISO 105-B02 — *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie B02 : Solidité des teintures à la lumière artificielle : Lampe à arc au xénon*

N° 22 — *Solidité de la couleur au frottement (dégorgement par frottement)*

N° 24 — *Solidité de la couleur et changement dimensionnel au blanchissage commercial.*

2.1.1 Source

Les publications susmentionnées peuvent être obtenues auprès du Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, Gatineau, Canada K1A 1G6. Téléphone 819-956-0425 ou 1-800-665-2472. Télécopieur 819-956-5740.

Courriel ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Site Web www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb.

2.2 Organisation internationale de normalisation (ISO)

ISO 675 — *Textiles — Tissus — Détermination de la variation des dimensions au lavage industriel au voisinage de l'ébullition.*

2.2.1 Source

La publication susmentionnée peut être obtenue auprès de IHS Global Canada Ltd., 200-1331, MacLeod Trail SE, Calgary (Alberta) T2G 0K3. Téléphone 613-237-4250 ou 1-800-267-8220. Télécopieur 613-237-4251. Site Web www.global.ihs.com.

3 Classification

3.1 Les débarbouillettes doivent être fournies conformément aux catégories et types suivants, selon les prescriptions (voir 8.1).

3.1.1 Catégories

Catégorie A — d'usage commercial

Catégorie B — d'usage général et institutionnel.

3.1.2 Types

Type 1 — Coton

Type 2 — Mélange de coton et polyester (au moins 80 % de coton).

4 Exigences générales

4.1 Les débarbouillettes faisant l'objet de la présente norme doivent être exemptes de défauts et d'imperfections pouvant nuire à leur aspect ou à leur tenue en service.

5 Exigences particulières

5.1 Matières premières

5.1.1 Fils

- a. **Chaîne de poil** — Les fils de la chaîne de poil doivent être des fils simples 100 % coton.
- b. **Chaîne de fond** — Les fils de la chaîne de fond doivent être des fils de coton cardés simples ou retors deux brins, ou des fils simples obtenus à partir d'un mélange de fibres de polyester et de coton. À l'essai de la norme CAN/CGSB-4.2 N° 14, le contenu en polyester ne doit pas être supérieur à 65 %.
- c. **Trame** — Les fils de trame doivent être des fils de coton cardés simples ou des fils simples obtenus à partir d'un mélange de fibres de polyester et de coton. À l'essai de la norme CAN/CGSB-4.2 N° 14, le contenu en polyester ne doit pas être supérieur à 65 %.

5.1.2 Surjet

Les fils employés pour le surjet ou le surfilage doivent être des fils de chaîne d'une masse linéique finale comprise entre 40 et 50 tex. Leur couleur doit être assortie à la débarbouillette.

5.2 Confection

5.2.1 Armure

L'armure doit être celle d'un tissu éponge à 3 duites. Les fils de la chaîne de poil et de la chaîne de fond doivent être entraînés dans un rapport d'au moins 4 pour 1.

NOTE Un rapport de 3,5 pour 1 est acceptable pour des débarbouillettes à relief de catégorie B.

5.2.2 Surjet

Les bords des débarbouillettes doivent être surfilés ou surjetés à raison d'au moins quatre points par centimètre.

5.3 Motif

Le motif (rayures transversales, parties sans poil, parties colorées, noms tissés, etc.) doit être celui qui a été convenu entre l'acheteur et le fournisseur, selon les prescriptions (voir 8.1).

5.4 Couleur

La couleur des débarbouillettes doit être conforme aux prescriptions (voir 8.1). Lorsqu'elles doivent être de couleur blanche, les débarbouillettes de type 1 doivent être soumises à un blanchiment commercial complet et doivent satisfaire aux exigences de fluidité cupro-ammoniacale indiquées aux tableaux 1 et 2.

5.5 Dimensions

Les débarbouillettes doivent mesurer 30 x 30 cm \pm 3 %.

5.6 Tissu

À l'essai des méthodes prescrites, le tissu doit satisfaire aux exigences des tableaux 1 et 2.

5.7 Marquage

Tout marquage supplémentaire des débarbouillettes (autre que ce qui est indiqué en 5.3) doit être conforme aux prescriptions (voir 8.1).

6 Préparation pour la livraison

6.1 Conditionnement et étiquetage

Sauf indication contraire (voir 8.1), les usages commerciaux courants de conditionnement et d'étiquetage sont admis. Il incombe toutefois au fabricant de s'assurer que la marchandise est emballée de façon adéquate afin de demeurer intacte jusqu'à la livraison.

7 Inspection

7.1 Échantillonnage

L'échantillonnage est laissé à la discrétion de l'acheteur, à moins qu'un plan d'échantillonnage particulier ne soit prescrit (voir 8.1).

7.2 Les services d'inspection se réservent le droit d'effectuer toute inspection qu'ils jugent nécessaire en vue d'assurer que les matières premières et les méthodes utilisées satisfont aux exigences établies.

8 Notes

8.1 Options

Les options suivantes doivent être précisées au moment d'appliquer la présente norme :

- a. Catégorie et type de débarbouillettes (voir 3.1)
- b. Motif (voir 5.3)
- c. Couleur (voir 5.4)
- d. Marquage, s'il y a lieu (voir 5.7)
- e. Modalités de conditionnement et d'étiquetage, si elles diffèrent de celles qui sont prescrites (voir 6.1)
- f. Échantillonnage, si un plan d'échantillonnage particulier est prescrit (voir 7.1)

Retirée

Tableau 1 — Débarbouillettes en tissu éponge — Catégorie A (usage commercial)

Propriété	Méthode d'essai	Exigences						
		Prescrites			Minimum acceptable		Maximum acceptable	
Masse surfacique, g/m ²	CAN/CGSB-4.2 N° 5.1	390			390		—	
Résistance à la rupture, N, tissu éponge	CAN/CGSB-4.2 N° 9.2		Coton	Coton/polyester		Coton	Coton/polyester	—
		Chaîne	210	210	Chaîne	210	210	
		Trame	210	210	Trame	210	210	
Solidité de la couleur :								
— au frottement	CAN/CGSB-4.2 N° 22	Degré 4 de l'échelle de gris			Degré 3 de l'échelle de gris		—	
— à la lumière	CAN/CGSB-4.2 N° 18.3/ISO105-B02	Étalon L7			Étalon L6			
— au blanchissage	CAN/CGSB-4.2 N° 24	Sans changement important de teinte, degré 5 de l'échelle de gris			Sans changement important de teinte, sans tachage important, degré 4 de l'échelle de gris			
Changement dimensionnel au lavage, %	ISO 675	—			—		Chaîne 8.0 Trame 4.0	
Fluidité cupro-ammoniacale (Type 1, tissu blanc seulement), (Pa·s) ⁻¹	CAN/CGSB-4.2 N° 17	—			—		80	
Matières non fibreuses, %	CAN/CGSB-4.2 N° 15	—			—		3.0	

Tableau 2 — Débarbouillettes en tissu éponge — Catégorie B (usage général et institutionnel)

Propriété	Méthode d'essai	Exigences						
		Prescrites			Minimum acceptable		Maximum acceptable	
Masse surfacique, g/m ²	CAN/CGSB-4.2 N° 5.1	470			450		—	
Résistance à la rupture, N, tissu éponge	CAN/CGSB-4.2 N° 9.2		Coton	Coton/ polyester		Coton	Coton/ polyester	—
		Chaîne	130	210	Chaîne	130	210	
		Trame	130	190	Trame	130	190	
Solidité de la couleur :								
— au frottement	CAN/CGSB-4.2 N° 22	Degré 4 de l'échelle de gris			Degré 3 de l'échelle de gris		—	
— à la lumière	CAN/CGSB-4.2 N° 18.3/ ISO105-B02	Étalon L7			Étalon L6			
— au blanchissage	CAN/CGSB-4.2 N° 24	Sans changement important de teinte, degré 5 de l'échelle de gris			Sans changement important de teinte, sans tachage important, degré 4 de l'échelle de gris			
Changement dimensionnel au lavage, %	ISO 675	—			—		Chaîne 8.0 Trame 4.0	
Fluidité cupro-ammoniacale (Type 1, tissu blanc seulement), (Pa·s) ⁻¹	CAN/CGSB-4.2 N° 17	—			—		80	
Matières non fibreuses, %	CAN/CGSB-4.2 N° 15	—			—		3.0	